



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2017 AVEC ZONE ARTISANALE INTEGREE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communal 2017, approuve le Compte de Gestion 2017 du Receveur, ces comptes concordent.

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant en dépenses de 308 078 € et 82 593 € en recettes, le résultat de l'année 2017 est le suivant :

| | | |
|-----------------------------------|---|---------------------|
| Excédent de fonctionnement | = | 802 986,72 € |
| Déficit d'investissement | = | 367 416,83 € |
| Résultat global : Excédent | = | 435 569,89 € |

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'assainissement 2017, approuve le Compte de Gestion 2017 du Receveur, ces comptes étant identiques.

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant en dépenses de 281 406 €, le résultat de l'année 2017 est le suivant :

| | | |
|-----------------------------------|---|--------------------|
| Excédent de fonctionnement | = | 124 463,19 € |
| Déficit d'investissement | = | 66 905,41 € |
| Résultat global : Excédent | = | 57 557,78 € |

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif du Lotissement 2017, approuve le Compte de Gestion 2017 du Receveur, ces comptes étant identiques.

| | | |
|-----------------------------------|---|---------------------|
| Excédent de fonctionnement | = | 8 000,00 € |
| Excédent d'investissement | = | 133 016,67 € |
| Résultat global : Excédent | = | 141 016,67 € |

VOTE DES TAXES

Le Conseil Municipal décide par un vote à l'unanimité les taux de la façon suivante :

| TAXES | BASES | TAUX | PRODUITS |
|-------------------------------|-----------|--------|----------------|
| Taxe d'habitation | 2 233 000 | 10,85% | 242 281 |
| Foncier bâti | 1 586 000 | 16,17% | 256 456 |
| Foncier non bâti | 66 500 | 56,83% | 37 792 |
| Produit fiscal attendu | | | 536 529 |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE – ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2017 avec intégration du Budget de la zone artisanale 2018

FONCTIONNEMENT

Dépenses = Recettes = 1 831 085 €

INVESTISSEMENT

Dépenses = Recettes = 1 084 684 €

BUDGET GLOBAL

Dépenses = Recettes = 2 915 769 €

Principales Dépenses d'Investissement :

Travaux en Régie, Matériel technique – signalisation, Modification PLU, Achat terrains, Toiture Eglise, JVS BOX, Accessibilité, Eclairage, Travaux bâtiment Mairie, Travaux la Venoisienne, lavoir de Montallery., Voirie , alarme, Cimetière Montallery , Voie douce, travaux bâtiments communaux

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'Assainissement 2018

FONCTIONNEMENT

Dépenses = Recettes = 98 267 €

INVESTISSEMENT

Dépenses = Recettes = 1 198 585 €

BUDGET GLOBAL

Dépenses = Recettes = 1 296 852 €

Principale Dépense d'Investissement :

Rénovation du système d'assainissement communal de Venoy.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU LOTISSEMENT DES PRES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif du lotissement des Prés 2018

FONCTIONNEMENT

Dépenses = Recettes = 1 116 191 €

INVESTISSEMENT

Dépenses = Recettes = 1 050 000 €

BUDGET GLOBAL

Dépenses = Recettes = 2 166 191 €

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de la surtaxe d'assainissement pour l'année 2018 à 0,85 € le m³ et en confie le recouvrement à SUEZ.

INDEMNITE DES TRESORIERS

Le Conseil Municipal décide par un vote à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil du receveur au taux de 100% sur 180j de l'année 2017 à Madame Patricia NIGLAGLIONI.

Le Conseil Municipal décide par un vote à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil du receveur au taux de 100% sur 180j de l'année 2017 et pour l'année 2018 à Monsieur Jean- François LAPAQUELLERIE.

SDEY

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à signer toutes les conventions financières concernant les travaux sur le territoire de la Commune de VENOY lorsque la participation commune totale de la convention ne dépasse pas 50 000 €

VENTE ET ACHAT DE TERRAINS

Le Conseil Municipal décide, par un vote de 16 voix pour et une voix contre, de vendre lot n°32 de 542 m2 du lotissement « Les Près » pour un montant 32 500 € TTC.

Suite à la vente de la parcelle AB à Egriselles, le Conseil Municipal décide d'acheter la partie correspondant à l'emplacement réservé n°14 pour améliorer la visibilité et la sécurité du carrefour.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport du 23 mars 2018 de la CLECT de la Communauté d'Agglomération en donnant un « Avis Favorable ».

DIVERS

Le Conseil Municipal décide de donner un avis DÉFAVORABLE au plan régional de santé Bourgogne-Franche-Comté.

Concernant le projet de suppression du passage à niveau 19 de Jonches, le Conseil Municipal décide de demander à l'Etat et ses représentants :

- De sécuriser le passage à niveau PN 19 à Jonches avec les éléments proposés sans délai,
- De revoir l'étude en proposant un projet réellement sécurisant et financé à 100% pour qu'il soit réalisable,
- De travailler cette étude avec tous les services et élus locaux susceptibles d'amender positivement le projet.